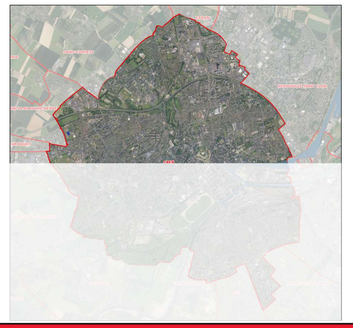
Plan Local d'Urbanisme

4.2.4.D - Plan de Zonage

Modification n°10

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025

Le Président Nicolas JOYAU



Caen la mer Normandie Communauté urbaine

CAEN la mer

LEGENDE

- Limite de zone et de secteur
- Limite du périmètre de rique lié aux anciennes carrières (secteur "W")

Servitudes d'urbanisme particulières

- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé pour équipement public

Dispositions réglementaires graphiques

- Rez-de-chaussée actif
- Tracé de voirie à modifier ou à créer
- Marge de recul imposée
- Cône de vue
- Cône de vue inconstructible
- Marge de recul minimum
- Sites de constructions émergentes

Préservation des composantes de la trame verte

- Arbre remarquable
- Arbre remarqué
- Continuité trame verte
- Coeur d'îlot vert
- Jardins Familiaux
- Espace boisé classé
- Espace vert garanti
- Espace vert résidentiel

75 150 225 300 m